

**Sujet :** Fwd: TR : Quelles procédures à adapter en cette période de confinement

**De :** Mairie d'Aussac-Vadalle <mairie@aussac-vadalle.fr>

**Date :** 31/03/2020, 15:51

**Pour :** Gérard Liot <maire@aussac-vadalle.fr>

----- Message transféré -----

**Sujet :** TR : Quelles procédures à adapter en cette période de confinement

**Date :** Tue, 31 Mar 2020 13:39:43 +0000

**De :** CDG16 MARJORIE CHAUVET <[m.chauvet@cdg16.fr](mailto:m.chauvet@cdg16.fr)>

**Pour :** [mairie@aussac-vadalle.fr](mailto:mairie@aussac-vadalle.fr) <[mairie@aussac-vadalle.fr](mailto:mairie@aussac-vadalle.fr)>

**Copie à :** Audrey Chauvet <[a.chauvet@cdg16.fr](mailto:a.chauvet@cdg16.fr)>

Bonjour,

Il convient de distinguer les astreintes de l'intervention des agents dans le cadre de leurs missions et de leur temps de travail habituel. Les astreintes interviennent hors du temps de travail "normal" (par exemple la nuit) et donnent lieu à une indemnité. Au vu de ce que vous indiquez, il s'agit uniquement pour les agents de venir ponctuellement exercer une mission sur leur lieu de travail.

Tous les cas de figure que vous évoquez répondent à la même situation. Il appartient à chaque collectivité de définir les missions essentielles. Pour ces missions, un agent peut être mobilisé partiellement et ponctuellement. Par exemple, l'agent peut être par ½ journée en présentiel (missions essentielles) ou en autorisation spéciale d'absence (si télétravail impossible et pas de missions). Lorsque les agents n'exercent pas de mission, ils sont en ASA.

Par ailleurs, un agent en ASA demeure joignable et peut-être sollicité pour les missions essentielles.

Pour plus d'informations sur ce sujet, je vous joins la FAQ, également disponible sur notre site internet (voir notamment pages 1 et 2).

Je vous en souhaite bonne réception.

Cordialement,

Marjorie CHAUVET

Responsable du service Gestion des carrières

Centre de Gestion de la F.P.T. de la Charente

30 rue Denis Papin – CS 12213 - 16022 ANGOULEME Cedex

Tel : 05.45.69.70.06 – [m.chauvet@cdg16.fr](mailto:m.chauvet@cdg16.fr)

---

De : Mairie d'Aussac-Vadalle [[mairie@aussac-vadalle.fr](mailto:mairie@aussac-vadalle.fr)]

Date d'envoi : mardi 31 mars 2020 14:38

À : CDG16 SOPHIE DESMET

Objet : Quelles procédures à adapter en cette période de confinement

Madame, bonjour,,

Je viens vers vous comme demandé par M. le Maire, de savoir si nous devons placer les agents en ASA, pour nos trois agents suivants (avec bien sûr mise en place des gestes barrières) :

- M. LALUT Pascal (titulaire CNRACL) qui aujourd'hui est chez lui, mais il intervient en cas de nécessité au sein du service technique (astreinte).
- Mme RENAUD Christelle (titulaire IRCANTEC) qui intervient occasionnellement au service de garderie d'enfants de soignants à Anais (astreinte).
- Mme COTE Marine (titulaire IRCANTEC) qui intervient occasionnellement pour le nettoyage des locaux (astreinte)

Vous remerciant de votre compréhension et de votre aide.

Bien cordialement.

Mme ERDOGAN Sabrina

Mairie

61 rue de la République

16560 Aussac-Vadalle

Tél : 05.45.20.61.60

----- Message transféré -----

Sujet : ASA

Date : Tue, 31 Mar 2020 09:37:21 +0200

De : [maire@aussac-vadalle.fr](mailto:mairie@aussac-vadalle.fr)<<mailto:maire@aussac-vadalle.fr>>, LIOT Gérard <[maire@aussac-vadalle.fr](mailto:maire@aussac-vadalle.fr)<<mailto:maire@aussac-vadalle.fr>>>

Pour : [mairie@aussac-vadalle.fr](mailto:mairie@aussac-vadalle.fr)<<mailto:mairie@aussac-vadalle.fr>>, ERDOGAN Sabrina <[mairie@aussac-vadalle.fr](mailto:mairie@aussac-vadalle.fr)<<mailto:mairie@aussac-vadalle.fr>>>

Bonjour,

Merci de voir avec le cdg16 si il faut prendre des arrêtés de placement en ASA pour Christelle, Pascal et Marine ?

Cordialement

Gérard Liot  
Maire d'Aussac-Vadalle  
[www.aussac-vadalle.fr<http://www.aussac-vadalle.fr>](http://www.aussac-vadalle.fr)